

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE CLAIR SOLEIL

Novembre 2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### **SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

N° Prescription/ Recommandation	Gouvernance/ RH/ GDR	Écart/Remarque	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription 1	1 - Gouvernance	Écart n°1	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
Prescription 2	1 - Gouvernance	Écart n° 2	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale.	6 mois	Décision instituant le CVS
Prescription 3	1 - Gouvernance	Écart n°3	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Prescription 4	1 - Gouvernance	Écart n°4	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Prescription 5	2 - Ressources Humaines	Écart n°5	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier
Prescription 6	2 -Ressources Humaines	Écart n°6	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Diplôme des personnels

Recommandation 1	1 - Gouvernance	Remarque n°1	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Recommandation 2	1 - Gouvernance	Remarques 2 et 3	Élaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris le médecin coordonnateur et l'IDEC afin de fixer clairement les responsabilités de chacun.		
Recommandation 3	2 - Ressources Humaines	Remarques 4 et 5	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, en y prévoyant un compagnonnage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
Recommandation 4	2 - Ressources Humaines	Remarque 6	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
Recommandation 5	2 - Ressources Humaines	Remarque 7	Élaborer un plan de continuité d'activité en y détaillant les missions prioritaires à maintenir en cas de fonctionnement en mode dégradé.		
Recommandation 6	3 - Gestion des risques	Remarque 8	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS .		
Recommandation 7	3 - Gestion des risques	Remarque 9	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		